

Dossier de presse

Révélez le sapeur-pompier volontaire qui est en vous !

Lancement de la nouvelle campagne de recrutement

#TousVolontaires #AiderLesAutres #Secourir



Les sapeurs-pompiers volontaires au cœur du dispositif français de sécurité civile et de secours aux personnes

Parmi les 253 000 sapeurs-pompiers actifs partout en France, près de 80 % sont sapeurs-pompiers volontaires, c'est-à-dire que, en plus de leur activité professionnelle ou de leurs études, ils donnent de leur temps pour secourir et aider la population. Au sein d'un centre de secours proche de chez eux ou de leur lieu de travail, les sapeurs-pompiers volontaires démontrent chaque jour leur solidarité et leur altruisme par leur participation à la chaîne des secours.

Cet engagement citoyen, après une formation, après une formation initiale qui varie selon les missions exercées, s'effectue en fonction des disponibilités et de la vie personnelle de chacun. Il est indispensable pour permettre à nos concitoyens d'obtenir un secours d'urgence efficace partout sur le territoire.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés sur les mêmes missions que les sapeurs-pompiers professionnels. Secours-à-personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, protection de l'environnement... les missions sont multiples et variées, avec toujours le même objectif : protéger les populations.



Une nouvelle campagne de recrutement pour attirer un nouveau public

Le ministère de l'Intérieur lance une campagne nationale de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. Le concept choisi pour cette campagne de recrutement s'appuie sur la valorisation des talents de chacun : dans la vie quotidienne, au travail, à l'université ou dans nos loisirs, nous avons tous des talents, des qualités et des compétences utiles pour porter secours.

Détermination, esprit d'équipe, écoute, et persévérance sont tout autant d'adjectifs qui qualifient l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Vous vous reconnaissez dans ces qualités : devenez sapeur-pompier volontaire !



Une diffusion digitale sur les réseaux sociaux et les sites grands publics

La campagne se compose de quatre visuels, représentant chacun une profession ou une passion, associée aux missions des sapeurs-pompiers volontaires, avec une signature percutante : « Révélez le sapeur-pompier qui est en vous ».



Ils nous parlent de leur engagement

Olivier, 54 ans, maraîcher
et sergent chef, sapeur-pompier volontaire au SDIS 36



Pourquoi avez-vous décidé de devenir sapeur-pompier volontaire ?
Je souhaitais participer à la vie citoyenne, venir en aide à la population et surtout travailler en équipe.

Comment s'est déroulé votre recrutement ?

En septembre 1994, j'ai pris contact avec le chef de centre de Buzançais, dans le département de l'Indre (36). Après un entretien, il a créé mon dossier de recrutement.

À l'époque, les modalités étaient simplifiées et accessibles, seulement un entretien et une visite médicale faite par un médecin sapeur-pompier. En 1994, il s'agissait d'une organisation communale, puisque l'organisation des SDIS n'était pas départementalisée.

En mai 1995, j'ai donc été incorporé en tant que sapeur-pompier volontaire dans l'Indre (36).

En 2008, j'ai eu l'occasion d'intégrer une des spécialités de sapeurs-pompiers et j'ai rejoint les équipes du GRIMP (groupe d'intervention en milieu périlleux). Une spécialité qui me tient à cœur et qui demande une grande technicité.

Comment conciliez-vous vie professionnelle et votre engagement ? Et avec votre vie familiale ?

Maraîcher depuis de nombreuses années, j'ai pu adapter mon métier en organisant mes plannings de garde afin de garder un engagement presque constant. Je peux également bénéficier du soutien précieux de mon épouse.

Que vous apporte votre engagement au quotidien ?

J'aime faire partie d'une équipe et réussir une mission, avec nos différences mais tout en utilisant les points forts de chacun. Une vraie qualité pour notre engagement. J'ai été confronté à de nombreuses interventions, certaines marquent plus que d'autres : engagé pour un accident sur la voie publique sur une route nationale, nous n'avons pas trouvé de suite le véhicule. La voiture était encastrée dans un arbre à environ 6 mètres de haut ! Alors que nous étions en train de chercher une solution pour

accéder à la voiture, elle s'est mise à glisser le long du tronc pour rejoindre le sol en douceur. La victime, une femme, blessée légèrement a été sauvée. Nous avons finalement compris que la voiture avait percuté la glissière de sécurité, qui a servi de tremplin et projeté le véhicule en hauteur.

Comment voyez-vous votre avenir au sein des sapeurs-pompiers volontaires ?

Je souhaite continuer et garder le même plaisir de venir en aide et de porter secours à la population, avec nos équipes, mes camarades sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Tiphaine, 25 ans, technicienne d'étude

et sapeur-pompier volontaire de 2e classe au SDIS 56



Pourquoi avez-vous décidé de devenir sapeur-pompier volontaire ?

Dans mon esprit, depuis très longtemps, je voulais participer à la vie citoyenne, venir en aide à la population. Un engagement non anodin que j'ai souhaité prendre à mes 25 ans. Un âge où je me suis sentie prête à rejoindre un environnement comme celui-ci.

Comment s'est déroulé votre recrutement ?

Avant tout, je voulais m'installer dans une ville, proche d'une caserne qui avait besoin de recruter des sapeurs-pompiers-volontaires. J'ai contacté le chef de centre de Pontivy, dans le département du Morbihan (56). Les tests d'entrée ont été relativement accessibles, car j'étais très motivée ! J'ai pu être recrutée en octobre dernier 2019, au centre de secours de Pontivy.

Comment conciliez-vous vie professionnelle et votre engagement de SPV ? Et avec votre vie familiale ? Je suis technicienne d'étude chez Garczyński Traploir, une société spécialisée dans les travaux d'installation électrique. Mon entreprise est conventionnée avec le SDIS du Morbihan et j'ai la chance d'avoir des horaires qui me permettent de planifier des gardes et de me rendre disponible.

L'entreprise prend en compte mon engagement au quotidien et le facilite pour une meilleure organisation à la fois professionnelle et personnelle. Actuellement sans enfant, je reste très disponible. Pour autant, je pense qu'il est tout à fait compatible d'être parent et sapeur-pompier volontaire, la clé est l'organisation !

Que vous apporte votre engagement au quotidien ?

J'ai un besoin d'aider les autres. Je me sens utile et j'ai le moyen de pouvoir être au plus proche des gens dans leur quotidien, dans les aléas de la vie, dans les moments tristes ou plus joyeux. Mon uniforme fait partie de moi, de ma vie et il représente à la fois mon engagement pour moi, mais aussi pour les autres.

Comment voyez-vous votre avenir au sein des sapeurs-pompiers volontaires ?

À ce jour, je ne connais pas mon futur, mais j'envisage de passer un concours. Je reconnais que je prends mon temps car je préfère avant tout construire ma carrière et me faire mon expérience en tant que sapeur-pompier volontaire.



SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – TOUS VOLONTAIRES !

CONDITIONS POUR S'ENGAGER

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, plusieurs conditions sont requises :

- Être âgé de 16 au moins (21 ans pour les officiers). Pour les mineurs, le consentement écrit du responsable légal est obligatoire,
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions (l'autorité de gestion peut se procurer un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire),
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national,
- S'engager à exercer son activité de sapeur-pompier volontaire avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire.

L'engagement est subordonné à des conditions d'aptitude physique et médicale définies par l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et correspondant aux missions effectivement confiées aux sapeurs-pompiers volontaires.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés sur les mêmes missions que les sapeurs-pompiers professionnels. Secours à personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, protection de l'environnement... les missions sont multiples et variées, avec toujours le même objectif : protéger les populations.

Les sapeurs-pompiers volontaires s'engagent au sein d'un centre de secours proche de chez eux ou de leur lieu de travail. Ils effectuent des gardes et des astreintes en fonction de leurs disponibilités professionnelles et de leur vie de famille. Des conventions peuvent être mises en place avec les employeurs pour faciliter la mise en œuvre des gardes et des astreintes.

L'indemnisation des activités des sapeurs-pompiers volontaires s'effectue par la perception d'indemnités horaires. Ces indemnités ne sont soumises à aucun impôt, ni prélèvement social et sont revalorisées chaque année.

DESCRIPTION DU PROFIL RECHERCHÉ

Détermination, esprit d'équipe, écoute, et persévérance sont tout autant d'adjectifs qui qualifient l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Vous souhaitez vous engager et aider les autres, devenez sapeurs-pompiers volontaires !

CONTACT

Pour toute question et/ou inscription, contactez le Service départemental d'incendie et de secours de votre département ou rendez-vous dans le centre de secours le plus proche de chez vous.

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Tous-volontaires/Carte-des-services-departementaux-d-incendie-et-de-secours>

